

**CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2024-07-10-12**

Date de convocation : 1^{er} octobre 2024

Date d'affichage : 09 octobre 2024

APPROBATION DU BILAN ANNUEL DES CESSIONS ET ACQUISITIONS DE L'EPF EN 2023

Nombre d'élus : 27

Présents : 24

Représentés : 2

Votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 octobre, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 24

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marie-Hélène HUCHET, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Salvador-Jean LUDENA, Dominique SERVAIS, Dominique JAILLON, Roch DOSSOU, Jérôme DUVERNOY, Jean-Michel RAGUENES, Pauline LACLEF, Cyrille FREMINET, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Audrey de FORNEL, Loïc FLICHY, Sylvy HAUFF, Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, André BLUZE

Absents ayant donné pouvoir : 2

Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Marc TOURELLE

Michel BOISRAME a donné pouvoir à Catherine DOTTARELLI

Absent : 1

Frédéric RAVEAU

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum : 14

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention d'intervention foncières signée le 2 décembre 2015, renouvelée le 8 mars 2021 avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF),

VU l'avis de la commission urbanisme et politique de la ville du 26 septembre 2024,

CONSIDERANT le compte rendu d'activités pour l'année 2023 et les perspectives pour 2024,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions immobilière pour l'année 2023 et du récapitulatif de stock détenu en 2023 par l'Etablissement Public foncier d'Ile-de-France pour le compte de la Ville.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

A Noisy-le-Roi, le 7 octobre 2024

Le Maire

Marc TOURELLE

Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,
Certifie le caractère exécutoire de la présente

